SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JANVIER 2020

Présences :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

1. *Ouverture et constat du quorum*

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0010-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. *Période de questions*

4. *Greffe*

4.1. Adoption des procès-verbaux

0011-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 16 décembre 2019 ;
4.1.2. Séance spéciale du 06 janvier 2020 (Budget) ;
4.1.3. Séance spéciale du 06 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
06-12-2019	APLT	Directeur général	Analyse indépendante
10-12-2019	Carrefour des artisans	Maire / Conseillers	Agrandissement de local
12-12-2019	La Granaudière	Conseil	Politique d'accueil
16-12-2019	Syndical des copropriétaires au pied de chute	Conseil	Piste cyclable
16-12-2019	Expériencia	Maire	Remerciement.
18-12-2019	Gingras Vallerand Barma Laroche, avocats	Maire	Mise en demeure pour un montant de 27 811,73 $ Condo
19-12-2019	BAPE	Maire	Demande de personnes-ressources
03-01-2020	Steve Paquette 9313-1035 Québec inc.	Directeur général	Offre d'achat du lot 6075162
09-01-2020	MRC	Maire -Directeur général	Lettre d'appui pour la coupe du monde de saut 2020-2021

5. *Période de questions*

6. *Greffe*

6.1. Adoption des procès-verbaux

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0012-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	462 069.81 $
5.1.2.	Salaires	102 422.95 $
5.1.3.	Paiement automatiques	77 892.47 $
5.1.4.	Comptes à payer	71 787.35 $

Représenté par les chèques # 19554 à # 19718.

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de décembre 2019 et janvier 2020

No. chèque	Nom :	Montant
19554	Rondeau Manon, Boutin Paul-Aime (R.T.)	428.81 $
19555	Rondeau Michel (R.T.)	925.28 $
19556	Albi Ford Lincoln inc.	69.26 $
19557	Bellerose Carl (Pigeons)	597.87 $
19558	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	8,530.85 $
19559	CDEDQ	7,979.27 $
19560	DeLaplante Michel	413.80 $
19561	DRL-Beaudoin	2,126.17 $
19562	Emco Corporation	4,817.12 $
19563	Entretien Chloratech inc.	543.97 $
19564	Gariepy Sébastien	904.86 $
19565	Harnois Energies inc.	1,937.40 $
19566	Hydro-Québec	57.64 $
19567	L'Ass. Des pompiers St-Michel	864.00 $
19568	Les Entreprises Nordikeau inc.	10,278.20 $
19569	MC Murray Vénus	110.39 $
19570	Mécanique Jecc Ltée (Remb. Salle)	200.00 $
19571	Moreau Marie-Eve	28.34 $
19572	Norda Stelo inc.	11,518.48 $
19573	Priorité stratj inc.	1,126.75 $
19574	Purolator inc.	44.20 $
19575	Radiotel inc.	1,938.02 $
19579	Rona de la Haute Matawinie	4,913.56 $
19582	Sylvio Champoux & Fils	55,750.85 $
19583	Tardif Pierre-Olivier	11.85 $
19584	Thibault & Associés	1,115.26 $
19585	Toromont Cat	634.53 $
19586	Aménagement Bio-Forestier Rivest	8,048.25 $
19587	Carrière Joliette inc.	219.83 $
19588	Dépanneur R. Prud'Homme	163.21 $
19589	Ergokinox inc.	2,500.71 $
19590	Gilbert Richard	165.64 $
19591	Hydro-Québec	3,304.76 $
19592	Les Installations Sportives Agora inc.	43,403.06 $
19593	Ministre des Finances (Lac-England & Kataway)	512.79 $
19594	MRC d'Autray	1,379.70 $
19595	Postes Canada	291.81 $
19596	Purolator inc.	27.50 $
19597	Ethier Sébastien (remplace cheque 18492)	39.43 $
19598	Marineau Danielle)remplace chèque 18813)	37.59 $
19599	SCFP Section Locale 5261 (remplace chèque 19030)	1,969.99 $
19600	St-Amour Charlène (R.T.)	0.00 $
19601	Ross Allan	0.00 $
19602	Cluc Radio Amateurs	773.26 $
19603	Gervais Roger	1,000.00 $
19604	Hydro-Québec	34.70 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

19605	Moisson Lanaudière	200.00 $
19606	Pétrolière Impériale	3,970.34 $
19607	Sylvio Champoux & Fils	19,726.26 $
19608	Bell Canada	59.15 $
19609	Hydro-Québec	1,458.62 $
19610	Chambre de Commerce	21,363.74 $
19611	SCFP Section Locale 5261	1,686.75 $
19612	Hydro-Québec	5,727.50 $
19613	Purolator inc.	22.00 $
19614	Beauséjour Dominique	30.10 $
19615	Gouin Réjean	417.78 $
19616	Hydro-Québec	42.53 $
19617	Petite Caisse	103.65 $
19618	Pétrolière Impériale	3,583.69 $
19619	Postes Canada	211.56 $
19620	Postes Canada (timbres)	4,203.38 $
19621	Télus Mobilité	909.08 $
19622	Hydro-Québec	1,702.68 $
19623	Ministre des Finances	692.00 $
19624	MRC d'Autray	1,577.54 $
19625	Municialité de Saint-Charles-Borromée	150.00 $
19626	Pétrolière Impériale	2,798.25 $
19627	Ministre des Finances	1,966.98 $
19628	Adams Cédric (Remb. Permis)	250.00 $
19629	Aréo-Feu Ltée	2,845.95 $
19630	Ass. Régionale de Kin-Ball Lanaudière	240.00 $
19631	Atlantis Pompe Ste-Foy	253.84 $
19632	Bélanger Sauvé Avocats	9,297.63 $
19633	Bellerose Carl	52.11 $
19634	BLR Motorisé inc.	1,351.55 $
19635	Boyaux Plus Lanaudière	685.48 $
19636	Brandt	7,066.08 $
19637	Buanderie St-Michel	74.45 $
19638	Camions Excellence	199.32 $
19639	Chambre de Commerce	179.36 $
19640	Christian Viau-Souligny	300.00 $
19641	CMP Mayer inc.	741.59 $
19642	Conteneur Recycle inc.	3,394.38 $
19643	CSE Incendie et Sécurité inc.	1,469.04 $
19644	Defoy Électrique inc.	410.77 $
19645	DeLaplante Michel	5.15 $
19646	DRL-Beaudoin	1,248.63 $
19647	Dunton Rainville	4,550.71 $
19648	Echelles C.E. Thibault inc.	126.47 $
19649	Factoky66	344.93 $
19650	Fleettel inc.	32.54 $
19651	Fonds des Pensions Alimentaires	232.96 $
19652	Garage Gervais inc.	324.31 $
19653	Georges-H. Durand Ltée	52.51 $
19654	Harnois Energies inc.	884.69 $
19655	Hétu Jocelyn	986.77 $
19656	Hotel Central Benoit Ltée	162.33 $
19657	Imprimerie Pinard inc.	954.29 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

19658	Joliette Hydraulique inc.	1,331.44 $
19659	Kimiko	2,349.63 $
19660	L'Association des pompiers	1,850.00 $
19661	L'Atelier Musical chez Racine	86.25 $
19662	L'Atelier Urbain	230.23 $
19663	Les Compteurs d'Eau Lecompte	1,500.42 $
19664	Les Pneus & Soudures M.B. enr.	109.23 $
19665	Les Trophées J.L.M. inc.	137.92 $
19666	Location Haute Matawinie	862.31 $
19667	Location d'Outils MGM inc.	431.16 $
19668	Loisir et sport Lanaudière	17.25 $
19669	Marcel Champagne Élec. Inc.	2,530.81 $
19670	Mécanique Jecc Ltée	676.05 $
19671	Municipalité de Saint-Zénon	486.80 $
19672	Nicoletti Pneus & Mécanique	3,712.18 $
19673	Pétrolière Impériale	153.31 $
19674	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,905.94 $
19675	Portes de Garage Lapierre inc.	1,483.76 $
19676	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	38.20 $
19677	Productions PL	1,023.28 $
19678	Purolator inc.	5.74 $
19679	Québec Linge	366.49 $
19680	Recyclage Frédéric Morin inc.	1,987.91 $
19681	Sam inc.	143.66 $
19682	SCFP Section locale 5261	1,657.20 $
19683	Stantec	3,335.42 $
19684	Strongco inc.	171.94 $
19685	Techno Diésel inc.	1,906.07 $
19686	Toromont	70.48 $
19687	Track Industriel	103.94 $
19688	Urgences Lanaudière Roussin	751.94 $
19689	Xerox Canada Ltée	103.49 $
19690	Alimentation D.M. St-Georges inc.	1,279.21 $
19691	Bell-Gaz Ltée	388.73 $
19692	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	6,039.64 $
19693	Boisjoli Transport inc.	461.92 $
19694	Certilab	126.48 $
19695	CGR Procédé	5,015.00 $
19696	Dunton Rainville senc	10,050.31 $
19697	E.B.I. Environnement inc.	14,636.04 $
19698	Excavation Normand Majeau inc.	10,054.56 $
19699	Garage Tellier & Fils	126.02 $
19700	Harnois Energies inc.	2,194.29 $
19701	Joliette Ford Lincoln	105.84 $
19702	Le Carrefour Cannin de Lanaudière	1,896.23 $
19703	Les Constructions Vianney Gilbert inc.	46,292.04 $
19704	Veolia Water Technologies Canada inc.	625.18 $
TOTAL :		**423,803.06 $**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2019-12-13	M.R.C. (Quote-part)	18,110.33 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

2019-12-13	M.R.C. (Sable – patinoire)	1,149.12 $
2019-12-13	Télus	896.97 $
2019-12-18	M.R.C. (Quote-part)	18,110.33 $
TOTAL :		**38,266.75 $**
	Salaires	102,422.95 $
	R.E.E.R	12,630.40 $
	Frais de Banque	153.95 $
	Remb. Int. Pr/6	$
	Remboursement int.+ Cap.	$
	D.A.S	57,836.47 $
	Emprunt temp.(int.)	$
	Location vehicule (niveleuse)	4,526.24 $
	Int, temporaire	2,743.41 $
		$
TOTAL :		**180,313.42 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 Janvier 2020

No. chèque	Nom :	Montant
19705	Tellier Louise, Beauséjour Michel (R.T.)	368.58 $
19706	Association Québécoise du Loisir municipal	371.33 $
19707	Club Motoneige de St-Michel-des-Saints	5,000.00 $
19708	Combeq	879.56 $
19709	Corp. Pétroles Parkland	6,287.92 $
19710	Fédération Québécoise des Mun.	3,469.18 $
19711	Gervais Roger	1,000.00 $
19712	Gouin Réjean	155.12 $
19713	Humania Assurance inc.	15,330.82 $
19714	Ministre des Finance (halte routière)	692.00 $
19715	PG Solutions	36,987.72 $
19716	Publilux inc.	57.43 $
19717	Rocksoft inc.	814.02 $
19718	Tourisme Lanaudière	373.67 $
TOTAL :		**71,787.35 $**

5.2. Défi ski Nicoletti – Activité de financement

0013-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser l'inscription d'une équipe de 8 skieurs afin de participer au Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique au profit de la Fondation pour la Santé

du Nord de Lanaudière (CLSC St-Michel-des-Saints) au coût de 600 $ et appliquer la dépense au compte g/l 02 702 92 970.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Décaissements et dépenses pré autorisées 2020 – Approbation

0014-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver la liste de décaissements et dépenses préautorisées suivante pour l'exercice financier 2020 :

• Comptes de services d'utilités publiques (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc ...);

• Comptes d'achat d'essence et diesel;

• Salaires et déductions à la source prévus au budget annuel courant;

• Frais de poste et de messagerie;

• Droits d'immatriculation des véhicules;

• Frais de déplacement et remboursement des dépenses diverses dues aux employés et membres du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement;

• Taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial;

• Contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil;

• Loyers d'équipement;

• Ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution de la municipalité;

• Quotes-parts;

• Sûreté du Québec;

• Cours de formation prévus au budget;

• Services de buanderie.

Adopté à l'unanimité.

5.4. 150e de la municipalité de St-Zénon – Participation tournoi de pêche

0015-2020

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Zénon et Sainte-Émélie-de-L'Énergie fêtent leurs 150e anniversaire cette année;

CONSIDÉRANT la proximité que nous avons avec les deux municipalités.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de participer au tournoi de pêche blanche spécial 150e du 22 janvier 2020 au coût de 600$ pour quatre participants et d'appliquer la dépense au compte g/l 02 702 92 970.

Adopté à l'unanimité

5.5. Indexation salariale – Cadres, pompiers et premiers répondants

0016-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'approuver l'indexation salariale des employés cadres, pompiers et premiers répondants à 2.5 % pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

5.6. Centre de prévention du suicide de Lanaudière – Aide financière

0017-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'approuver la demande de soutien financier, au Centre de prévention du suicide de Lanaudière, de l'ordre de 250 $ et d'appliquer la dépense au compte g/l 02 702 92 970.

Adopté à l'unanimité

5.7. Dîner conférence (Caroline Proulx) - Participation

0018-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver la participation de Réjean Gouin, maire, au dîner-conférence de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, de payer les frais de 40 $ et d'appliquer la dépense au compte g/l 02 110 00 610.

Adopté à l'unanimité

6- Direction et Ressources humaines

6.1. Rapport d'activités
6.2. Rapport photocopie – Organismes
6.3. Règlementation chasse au chevreuil
6.4. Rapport agent de liaison

7- Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

8- Avis de motion :

9- Adoption des règlements

10- Loisirs & Parcs

10.1. Dépôt rapport des activités

10.2. Programme d'aide financière (PAFIRS) - Mandat

0019-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser l'organisme Loisirs St-Michel Inc. à prendre en charge le projet de mise à niveau du skate-park et de mandater Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, à faire toutes les démarches relatives à la demande d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour ledit projet.

Adopté à l'unanimité

10.3. Skate-park – Demande d'aide financière

0020-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'octroyer une aide financière de 5 000 $ pour le projet de réfection du skate-park, d'appliquer la dépense au compte g/l 02 702 91 959.

Adopté à l'unanimité

10.4. Piste cyclable lac Taureau – PAFIRS.

0021-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'**autorise la présentation du projet de piste cyclable lac Taureau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

- **Que** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

- **Que** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désigne Marie-Ève St-Georges directrice des loisirs, de la culture et des parcs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

11- Hygiène du Milieu

11.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

12- Travaux publics

13- Sécurité Publique

14- Administration

14.1. **Chemin Germain – Cession**

0022-2020

CONSIDÉRANT la dérogation mineure 129-2007;

CONSIDÉRANT que l'entretien du chemin est effectué par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le chemin possède les dimensions requises.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D**'accepter la cession du chemin Germain conditionnellement à l'obtention d'un acte notarié de droit de passage;

- **D'**autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier à signer les documents requis.

Adopté à l'unanimité

14.2. **No. Cadastre 6322654 – Autorisation de vente**

0023-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'**autoriser la vente du terrain portant le numéro de cadastre 6322654 appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, au montant de 56 645 $ + taxes, suite à l'encaissement du dépôt exigible et non remboursable, représentant 10% du prix de vente, reçu d'ici 21 jours;

- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer tous documents reliés à la vente dudit terrain.

Adopté à l'unanimité

14.3. **No. Cadastre 6322655 – Autorisation de vente**

0024-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'**autoriser la vente du terrain portant le numéro de cadastre 6322655 appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, au montant de 120 000 $ + taxes, suite à l'encaissement du dépôt exigible et non remboursable, représentant 10% du prix de vente, reçu d'ici 21 jours, et considérant les conditions prévues à la vente;

- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, à signer tous documents reliés à la vente dudit terrain.

Adopté à l'unanimité

14.4. **Ventes de terrains municipaux – Obligations de l'acheteur**

0025-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, ci-nommée « le vendeur », promeut le développement du Lac Taureau et voit à la mise en place des aménagements et des infrastructures (routes, électricité, etc…) nécessaires à ce développement. L'entretien des routes est assuré par les taxes municipales payées par les propriétaires d'immeubles vendus par le vendeur;

CONSIDÉRENT QUE l'acheteur reconnaît l'importance pour le vendeur que chacun des terrains vendus par le vendeur fasse l'objet d'une construction résidentielle, afin que la portion des taxes municipales provenant du développement du Lac Taureau soit plus élevée et permette l'aménagement et le maintien de ces infrastructures;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **Que** l'acheteur s'engage à ériger sur chacun des terrains vendus aux présentes, une habitation résidentielle d'une valeur marchande d'au moins quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 $) pour le bâtiment seulement, établie par un évaluateur professionnel indépendant ou du service d'évaluation de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie, et ce, d'ici soixante (60) mois. À défaut, par l'acheteur ou ses représentants, d'avoir érigé une habitation résidentielle d'une telle valeur sur chaque terrain vendu dans les soixante (60) mois suivant la date de la vente à l'acheteur, ce dernier reconnaît qu'il devra verser au vendeur, à titre de dommages et intérêts évalués par anticipation, une somme de vingt mille dollars (20 000 $) taxes incluses;

- **Qu'**afin de garantir le paiement de cette somme et l'exécution de son obligation, l'acheteur versera par chèque visé au vendeur, lors de la signature du contrat de vente notarié, en outre du prix de vente ci-dessus prévu, une somme de vingt mille dollars (20 000 $). À défaut par l'acheteur d'exécuter les obligations ci-avant prévues dans le délai y stipulé, cette somme de vingt mille dollars (20 000 $) restera acquise au vendeur avec les intérêts accrus, à titre de dommages-intérêts évalués par anticipation;

- **Que** cette somme de vingt mille dollars (20 000 $) soit déposée dans un compte spécial du vendeur et sera remise à l'acheteur avec les intérêts produits par celle-ci de la façon suivante, à savoir :
  I. Une somme de quinze mille dollars (15 000 $) plus les intérêts accrus sur celle-ci sera remise lorsque l'acheteur aura exécuté les obligations ci-dessus prévues dans le délai stipulé;

  II. Une somme de cinq mille dollars (5 000 $) plus les intérêts accrus sur celle-ci sera remise sur l'obtention d'un certificat d'un officier mandaté par la municipalité, vingt-quatre (24) mois après la réception

du rapport d'évaluation ci-dessus mentionné, à l'effet que les travaux d'aménagements du terrain ont été faits dans le respect des lois, règlements et politiques relatifs à la bande de protection riveraine. À défaut d'obtention d'un tel certificat dans le délai prévu, cette somme de cinq mille dollars (5 000 $) restera acquise au vendeur avec les intérêts accrus, à titre de dommages et intérêts évalués par anticipation;

- **Que** pendant les soixante (60) mois suivant la date d'acquisition du terrain par l'acheteur, ce dernier pourra céder ses droits sur cette somme de vingt mille dollars ($20000) ainsi déposée, pour autant que le cessionnaire assume les obligations ci-dessus contractées par l'acheteur. Au cas de telle cession par l'acheteur, et si les obligations ci-dessus contractées ont été exécutées dans les délais prévus, ladite somme de vingt mille dollars (20 000 $) ou partie de celle-ci le cas échéant, et les intérêts accrus sur celle-ci, pourront alors être remis au cessionnaire;

- **Que** les obligations ci-dessus de l'acheteur sont solidaires et indivisibles.

Adopté à l'unanimité

14.5. Taxations chemins - Annulation

0026-2020

CONSIDÉRANT que les chemins ne sont plus taxés et que les montants sont de moins que 5 $;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de procéder à l'annulation des montants de taxes dus, attribués aux matricules suivants :

- 7671-78-5304 – 0,02 $
- 6677-86-8005 – 0,65 $
- 8477-93-2992 – 0,65 $
- 8473-64-8632 – 1,36 $
- 7365-88-4179 – 1,36 $
- 8275-37-5169 – 0,67 $
- 8374-38-3121 – 0,65 $
- 7365-79-9439 – 3,03 $
- 7365-98-6717 – 3,03 $

Adopté à l'unanimité

14.6. MRC de Matawinie – Mandat

0027-2020

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de payer un montant représentant 6% de la valeur des terrains pour le camping municipal, ainsi que la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE la dernière facturation ne semble pas avoir été réajustée selon le nouveau rôle d'évaluation;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, afin de négocier, avec la MRC de Matawinie, les modalités de facturation des baux concernant le camping municipal, situé au 350 ch. du lac Taureau et de la plage municipale, située au 351 ch. du la Taureau.

Adopté à l'unanimité

14.7. Val Saint-Côme - Appui

0028-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de supporter le projet du Centre d'Excellence Acrobatique de Val Saint-Côme afin d'accueillir une coupe du monde de saut à l'hiver 2021.

Adopté à l'unanimité

15. <u>Période de questions</u>

16. <u>Levée de l'assemblée</u>

0029-2020

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

La séance est levée à : 20h20

Adopté à l'unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général / secrétaire trésorier

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS